Groupe de travail PPCR du 23/09/2016

Merci Patron !

Ce jour s'est tenu le GT sur la déclinaison en douane de PPCR. Peu de marge de négociation, mais un grand vainqueur : les A+ !

PPCR : Quesaquo ?

La modernisation des Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations se définit comme suit :

- Glissement des primes en points d'indice
- Rallongement des temps de carrière
- Disparition de l'évaluation

Si chaque agent aspire, après 6 ans de gel du point d'indice, à la revalorisation de sa rémunération, les objectifs de PPCR conduisent à une individualisation de la carrière et de la rémunération au mérite. A cela s'ajoute un plan de qualification avec des mesures catégorielles réduites à « peau de chagrin ».

On a les combats que l'on mérite

En septembre 2015, les organisations minoritaires dans la fonction publique signent le protocole de modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. Le Gouvernement, peu soucieux du respect de la démocratie sociale a décidé d'en appliquer le contenu, alors même que ces organisations représentaient seulement 49 % des suffrages.

Si la CGT ne peut que saluer la transformation d'une partie des primes en point d'indice, nous avons refusé de signer cet accord, qui va induire:

- Rallongement automatique des temps de carrières
- De facto, une perte de pouvoir d'achat
- Mobilité subie et non choisie

Ces basses manœuvres n'ont pour unique but que de faire des économies sur le dos des agents A, B et C.

Focus

La catégorie C est sur le papier favorisée par cette réforme. Fusion des grades d'ACP2 et d'AC, déroulé de carrière un peu plus rapide... mais une réforme qui ne coûte pas cher, les gains d'indice entre échelon sont dérisoires. Les grands perdants sont les agents déjà en poste. Eux qui depuis 10 ans en tant qu'AC1 ont connu une multitude de réformes et qui a fait stagner leurs carrières, seront une nouvelle fois en concurrence avec les nouveaux arrivants. Comme si l'expérience acquise ne permettait pas de les distinguer... une fois de plus...

« Ce n'est pas nous, c'est Bercy ! »

Alors l'Administration tient à être claire : elle non plus, n'a jamais signé cet accord.

On en serait presque soulagés. Sauf que... Sauf qu'à toutes les questions concernant les catégories B et C, sa seule réponse a été « Tout a été décidé au niveau ministériel, nous n'avons aucune marge de négociations».

Aucune autre information ne nous a été apportée malgré les nombreuses questions que nous avons posées. Les agents B et C se doivent de subir cette réforme malgré toutes les spécificités de la Douane, de ses missions, de ses spécialités et de ses régimes indemnitaires.

Les agents déjà fragilisés par ce nouveau dispositif, ne pourront plus bénéficier d'avancement dans leur carrière, l'évaluation avec cadencement étant purement et simplement supprimée au profit d'une évaluation portant uniquement sur la phraséologie.

Nous n'ignorions pas que la cadence moyenne, quoique qu'en dise l'Administration, était une façon détournée de « sanctionner » les agents. Il ne faudrait pas que celle ci soit remplacée par une mention d'alerte.

Alors à qui profite le crime ?

Syndicat National des Agents des Douanes (SNAD) CGT
263 rue de Paris - case 452 93514 MONTREUIL cedex
Tel : 01 55 82 88 68 - Email : douanes@cgt.fr

Syndicat National des Agents des Douanes CGT

Lutte des classes et brasse coulée

On aurait pu appeler ça de la natation synchronisée tant l'Administration semblait prendre l'eau dès que nous posions des questions concrètes. En effet, de nombreuses interrogations légitimes quant aux conséquences directes sur les carrières des agents sont restées sans réponse. Compétition de brasse coulée dans la parité administrative tentant de se justifier tant bien que mal sur l'air du « on ne pouvait rien faire ».

Mais comme la sagesse populaire stipule que l'on est jamais mieux servi que par soi-même, nos directeurs se sont « battus tout l'été » pour sauver le soldat A+.
Vous serez donc soulagés, chers collègues, d'apprendre que nos cadres supérieurs seront favorablement impactés par cette réforme.
D'ailleurs bonne nouvelle aussi pour les Chefs de service comptable de deuxième classe et les Administrateurs des douanes, bénéficiant actuellement d'un indice bonifié de 1015 qui va passer à 1027.

Focus
la réduction des carrières (sic)

Symbole de la différence entre la théorie et la pratique: en théorie PPCR vous explique que vous allez dérouler les grades de manière plus rapide... Oui par exemple, avant le grade d'inspecteur durait 26 ans et demi contre 26 mainenant... en théorie... Dans la pratique, le grade d'inspecteur durait en moyenne 24 ans pour un inspecteur avec la réduction de carrière d'un mois par an. Pour certains c'était plus (mais rarement 26), pour d'autres c'était encore moins. Là où certains inspecteurs pouvaient accéder à l'IR au bout de 14 ans et demi, il leur faudra au minimum 17 ans pour y arriver désormais.
Ce constat est valable pour tous les grades et toutes les catégories.
Explication de l'administration : c'est pour dynamiser les carrières..
En les allongeant ? Peu de chances que cela fasse autre chose que dynamiter la motivation.

Le corporatisme au secours des douaniers

Si les effets négatifs de cette réforme se font déjà sentir, l'Administration ignore encore tout des conséquences à venir, manquant de visibilité sur ce PPCR « à étages ».

Il nous reste donc, face à ce cadre imposé, à remercier les organisations syndicales signataires et le Gouvernement et son sens du dialogue social... Il faudra renforcer le réseau douanier, en espérant que les CAP pourront assurer un rôle de régulation afin de pouvoir conserver l'esprit des statuts douaniers et envisager une marche de manœuvre protectrice aussi minime soit elle.

Focus

le passage d'IP2 à Directeur des services douaniers de deuxième classe Il fallait 7 ans et demi + 3 ans d'ancienneté dans le grade. Nouveau dispositif : 6 ans pour atteindre l'échelon + 3 ans d'ancienneté dans le grade. Gain : 1 an et demi

Vrai Faux

PPCR améliore la carrière des agents ?
Faux : dans 75% des cas les carrières sont plus longues. On aura beau le tourner dans tous les sens... plus long c'est plus long... Ca ne dérange pas ceux qui ont accepté de repousser l'âge de départ à la retraite mais nous si.

PPCR améliore la fiche de paye ?
Vrai en théorie : Vu que vous mettrez plus longtemps à atteindre l'échelon supérieur, le gain est tout relatif. Et on ne parle pas de sommes astronomiques, loin de là. Le gouvernement aurait d'ailleurs pu proposer encore moins, il aurait trouver des gens pour signer (les mêmes que plus haut).

La CGT a eu raison de refuser cet accord ?
Vrai : il est fait tellement a minima que les gains ne compensent en rien les pertes de salaires des années précédentes. Par contre son existence servira d'alibi au gouvernement pour refuser une future négociation (une vraie cette fois).

L'évolution du galonnage est la pierre d'achoppement du dispositif ?
Faux : on ne voit d'ailleurs pas pourquoi une OS, toujours la même d'ailleurs, a amené cette question sur le tapis... Mais se tromper de priorité à ce point explique bien des choses.

Quand on tape sur les autres OS c'est qu'on a rien à dire ?
Vrai : mais on en avait un peu marre que ceux qui commencent par signer et regarde ensuite comment ils peuvent le justifier donnent des leçons aux autres... Pour une fois, nous avons fait un droit de réponse.